



# NATIONAL BEACH SOCCER 2024

-

## Phase Régionale

25/04/2024

# SOMMAIRE

---



**01**

Contexte

**02**

Organisation

**03**

Formats

**04**

Administratif

# 01

# Contexte

---



25/04/2024



# Contexte

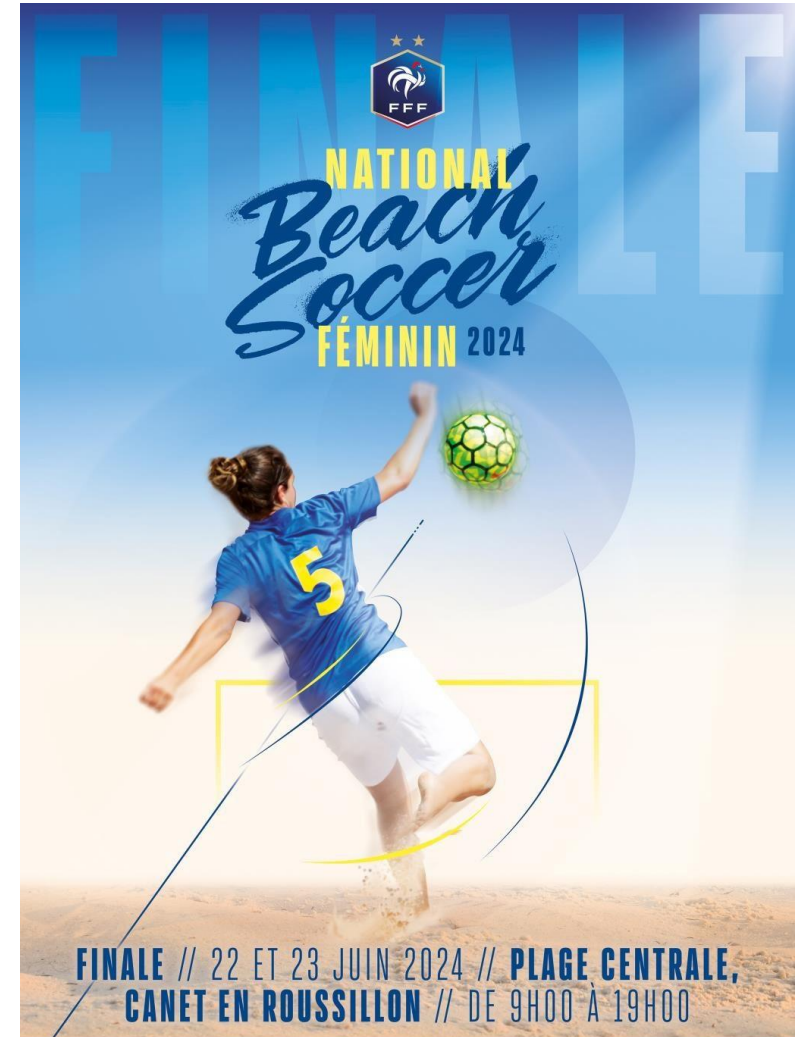
## Compétition Masculine

- Organisé par LFA pendant plus de 10 saisons, le National Beach Soccer masculin est devenu en 2019 une compétition Nationale Fédérale dirigée par la DIRECTION DES COMPETITIONS NATIONALES.
- Après deux saisons totalement blanches pour le Beachsoccer, l'édition 2022 a repris et aura permis à l'AS ETAPLES d'être vice-champion de France.
- *Cette saison, il n'y aura pas de demi-finales Nationales, le vainqueur de la Finale Régionale se qualifiera directement pour la Finale nationale qui aura lieu du 18 au 21 juillet 2024 à CHÂTEAUROUX.*
- *Il y aura 12 équipes qualifiées pour la finale, soit 1 place pour la Ligue des HAUTS DE FRANCE.*

# Contexte

## Compétition Féminine

- Cette année c'est le grand retour du NBS Féminin.
- La Ligue des Hauts de France organisera donc une finale Régionale Beach Soccer spécifique Féminine.
- Cette dernière aura lieu dimanche 09 juin 2024 à Blaringhem, et nous permettra de qualifier 1 équipe pour la Finale Nationale qui se déroulera les 22 et 23 juin 2024 au CANET EN ROUSSILLON.



# 02

# Organisation

---



# Organisation générale



- La FFF est responsable de l'organisation générale de la finale du National Beach Soccer.
- Elle valide l'engagement des Ligues (*date limite des engagements fixée au 15 mai 2024*) et définit le règlement de la compétition.
- Elle s'appuie sur la Ligue et ses Districts pour l'organisation de la compétition au niveau Départemental et/ou Régional.

# Cahier des charges

## Terrain de jeu

Les rencontres de la Phase Régionale se dérouleront sur le terrain permanent de l'US Blaringhem.

## Format Epreuve

- Le format sera établi en fonction du nombre d'équipes engagées
- La phase Régionale se déroulera sur les 29 et 30 juin 2024 pour les garçons, et le 09 juin 2024 pour les filles

## Sportif

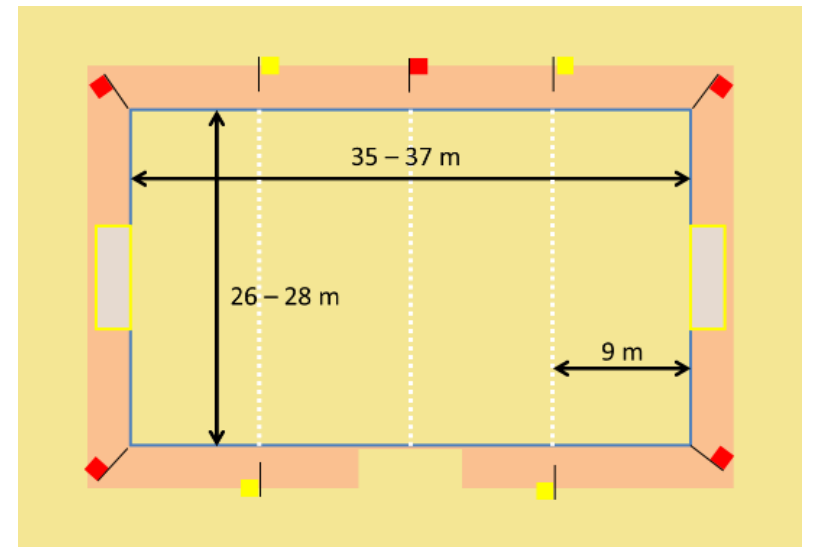
- 4 équipes minimum
- 2 arbitres officiels par match
- Matches de 3 x 12 minutes
- 2 matches maximum par équipe et par jour

## Financement

La phase Régionale est à la charge de la Ligue.

## Hébergement - Restauration

Les équipes auront la possibilité de dormir sur place (Camping de la commune)  
Les repas du samedi midi et du dimanche midi sont pris en charge par la Ligue

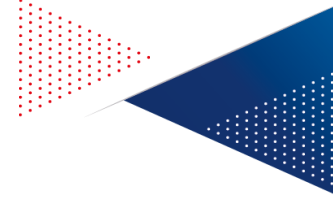




# 03

# Formats

---



# Format Masculin

**Finale Nationale à 12 équipes – 4 jours de compétition.**

- **Phase départementale** – organisation libre

**Organisation  
District / Ligue**

- **Phase régionale** – format à 4 équipes minimum

- **Finale Nationale** à Châteauroux

**Organisation  
F.F.F.**



# Format Masculin

## Phase régionale

- La Ligue des Hauts de France organise une phase qualificative pour la Finale Nationale.
- La **phase régionale** réunira au moins 4 équipes et au maximum 6 équipes, et se déroulera sur 2 journées le week-end du 29 et 30 juin 2024.
- A l'issue de la phase régionale, **1 équipe** sera **qualifiée** pour la finale Nationale.



# Format Féminin

**Finale Nationale à 8 équipes – 2 jours de compétition.**

- **Phase régionale** – format à 4 équipes minimum

**Organisation**  
Ligue

- **Finale Nationale** à Canet en Roussillon

**Organisation**  
F.F.F.



# Format Féminin

## Phase régionale

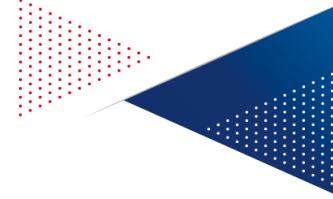
- La Ligue des Hauts de France organise une phase qualificative pour la Finale Nationale.
- La **phase régionale** réunira au moins 4 équipes et au maximum 6 équipes, et se déroulera sur 1 journée dimanche 09 juin 2024 à BLARINGHEM.
- A l'issue de la phase régionale, **1 équipe** sera **qualifiée** pour la finale Nationale.

# 04

# Démarches administratives

---

# Annexes à retourner



## Fiche d'engagement club

- A remplir par le club et à retourner par mail
- Préciser les noms, prénoms et numéros de licences des 20 joueurs/joueuses potentiellement susceptibles de participer à la compétition avec le club engagé. Ces derniers ne pourront pas participer à la dite compétition avec un autre club.
- **Fiche d'engagement à retourner à la Ligue pour le 31 mai 2024 :**
  - Secrétariat Technique : [technique@lfhf.fff.fr](mailto:technique@lfhf.fff.fr)
  - ou
  - CTD DAP, référent Beach soccer : [bhochart@cotedopale.fff.fr](mailto:bhochart@cotedopale.fff.fr)

# Conditions de participation

- Les feuilles **de match** sont limitées à l'inscription de 14 personnes maximum (dont 12 joueurs maximum et 1 encadrant minimum). Voir [Licences et qualification des joueurs](#) ci-dessous.
- Les listes des clubs engagés et de leurs joueurs/joueuses sont communiquées à la Fédération par les Ligues concernées au plus tard 15 jours avant l'entrée en compétition (phase Régionale).
- **Licences et qualification des joueurs/joueuses :**
  - Le National Beach Soccer est ouvert aux joueurs/joueuses de catégorie Senior à laquelle peuvent également participer les joueurs de catégorie U17, U18 et U19, par exception à l'article 12.2 du Statut du Football Diversifié et dans le respect des conditions définies à l'article 73 des Règlements Généraux FFF.
  - Les joueurs/joueuses doivent être titulaires d'une licence enregistrée **avant le 30 avril** de la saison en cours, au sein du club avec lequel ils participent au National Beach Soccer, et dont la durée de validité s'étend jusqu'à la fin de l'épreuve.
  - Il doit s'agir d'une licence de joueur Amateur (Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Loisir). Un joueur/joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.
- Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs avant chaque match.
- Un joueur ne présentant pas de licence peut participer au match sous réserve de respecter les dispositions de l'article 141.1 des Règlements Généraux de la FFF.
- Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables. Néanmoins, il est interdit pour tout joueur de participer le même jour à plus de 2 matchs de Beach Soccer.





**MERCI**

**CONTACT** : [bhochart@cotedopale.fff.fr](mailto:bhochart@cotedopale.fff.fr) - tél 03.21.46.98.95 – 06.71.87.97.86